**Référence :**

**Durée :** 4 jours (28 heures)

**Tarif :** 195€ HT par jour et par stagiaire

**Contact :** **secretariat@inacs.fr**

* **Public visé**
* Membres du Comité social et économique.
* Délégués et représentants syndicaux.
* **Prérequis**
* Aucun prérequis pour participer à cette formation

* **Objectifs opérationnels / compétences visées**
* Le rôle de l’élu du CSE et du syndicat
* Maitriser l’historiques des missions de l’élu et du syndicat
* Maîtriser et valoriser les missions des représentants du personnel
* **Objectifs pédagogiques**

À l’issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

* Connaître l’histoire et l’évolution du syndicat, du CSE et de leur fonctionnement.
* Connaître le fonctionnement de la FGTA, ses valeurs et ses structures
* Organiser et partager les rôles au sein de l’équipe.
* **Durée et modalités d’organisation**
* Durée totale : 4 jours, soit 28 heures
* Horaires : matin : 09h00 – 12h30 / après-midi : 13h30 – 17h00
* Type de formation : inter entreprise ou intra entreprise
* Organisation : formation en présentiel ou distanciel
* Nombre maximum de stagiaires prévu : 15
* Nombre minimum de stagiaires prévu : 6

* **Lieu de réalisation de l’action de formation**
* INACS – 15 Avenue Victor Hugo – 92170 VANVES

Ligne 13 – Malakoff Plateau de Vanves

Bus 58 – Arrêt Michelet

* Sur le site de l’entreprise ou dans des salles de séminaire lors de formation intra-entreprise
* **Accessibilité & prise en compte des situations de handicap**

Pour toutes nos formations, nous réalisons des études préalables à la formation pour adapter nos locaux, nos modalités pédagogiques et d’animation de la formation en fonction de la situation de handicap portée à notre connaissance. En fonction des besoins spécifiques, nous mettrons tout en œuvre avec nos partenaires spécialisés pour réaliser la prestation.

* **Délai d’accès**

La durée estimée entre la demande du bénéficiaire et le début de la prestation est de 2 mois.

* **Prix de la prestation**
* **195€ HT par jour et par stagiaire soit 780 € HT par stagiaire pour 4 jours**

Tous les prix sont indiqués en euros et hors taxes. Ils sont à majorer de la TVA au taux en vigueur au jour de l’émission de la facture correspondante.

***Les frais réels de mission de l'animateur : déplacement - repas - hôtel, seront refacturés à l’entreprise.***

***Les frais de déplacement, de restauration et d’hébergement des stagiaires ainsi que la location de la salle seront pris en charge directement par l’entreprise.***

L'INACS fournira tout document et pièce de nature à justifier la réalité et la validité des dépenses de formation engagées à ce titre.

* **Modalités de règlement**

Le paiement sera dû à 30 jours à compter de la date de réception de la facture.

* **Méthodes et moyens pédagogiques**
* Alternance de pratique et de théorie dans le cadre de l’apprentissage sur des situations apportées par l’intervenant ou par les stagiaires.
* Mise à disposition à l’issue de la formation d’un document qui retrace les axes principaux.
* Cas pratique sur mesure.
* Conseils individualisés immédiatement applicables.
* **Programme de la formation**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **Matin** | **Après-midi** |
| **Jour 1** | La mise en place du CSE dans l’entrepriseHistoire du syndicalisme et des évolutions sociales en France | Bilan de la matinéeAnimation, Les missions, les acteurs, rôle et fonctionnement au CSEAuto-évaluation |
| **Jour 2** | L’histoire et les conquêtes de FOLes évolutions sociales en FrancePlan de formation individuel, collectifIntervenant Michel Enguelz | Études de cas pratiquesAnimations en sous-groupesJeux de rôleAuto-évaluation |
| **Jour 3** | Exposition la FGTASes valeurs, ses conquêtesLa posture revendicative, intervenant Exposé oral Laurent Rescanières | Les outils de la communicationIntervenant Alexandre RaultBrainstorming, Auto-évaluation |
| **Jour 4** | L’importance des aspects juridique pour les équipes syndicalesLe recours à l’expert juridiqueExposé oral Juridique Angélique Bruneau | Études de cas pratiquesMise en situation de la préparation d’une réunion CSEConclusionAuto-évaluation |

* **Moyens d’encadrement**Pour toute demande d’information, le participant peut contacter l’organisme INACS durant les heures suivantes du lundi au vendredi de 9h00/12h30 et 13h30/17h00 :
* Nom du contact : Linda MAREGHNIA ou Sinthia THAVANESALINGAM
* Soit par téléphone : 01 86 90 43 79
* Soit par mail : secretariat@inacs.fr

Vous pouvez également envoyer votre demande en ligne en remplissant le Bulletin d’inscription sur le site internet de l’INACS : [www.inacs.fr](http://www.inacs.fr)

Le référent pédagogique est Laurent RESCANIERES. Pour toute demande vous pouvez le contacter par mail : secretariat@inacs.fr

* **Moyens pédagogiques et techniques**
* **Supports**

Les participants recevront une documentation relative aux thématiques de la formation (documents universitaires, juridiques, de l’INRS...).

* **Matériel nécessaire pour la formation en présentiel**
* Une salle dont la taille est compatible avec le plan gouvernemental de lutte contre l’épidémie de COVID-19 en vigueur au moment de la formation
* Un vidéo projecteur et la possibilité de sonorisation
* 1 paperboard
* **Matériel nécessaire pour la formation en distanciel**
* Un ordinateur comprenant un micro, une enceinte
* Une connexion Internet
* **Modalités de suivi et d’évaluation**
* La convocation, le livret d’accueil et le questionnaire d’entrée sont envoyés à l’apprenant 15 jours avant le début de la formation.
* L’intervenant remet le règlement intérieur, signe et fait signer la feuille d’émargement au stagiaire par demi-journées.
* L’attestation de formation est remise au stagiaire à la fin de la formation.

Le livret d’accueil et le règlement intérieur sont consultables sur notre site www.inacs.fr dans la rubrique « inscription ».

* **Évaluation formative**
* Chaque séquence fait l'objet d'un échange avec les stagiaires pour déterminer les compétences acquises (savoir, savoir-faire et savoir-être).
* Évaluation de l’intégration des connaissances par un quizz quotidien sous forme de carte mentale dite Min Mapp.
* **Évaluation sommative de la satisfaction du participant**
* Évaluation « à chaud » de la formation par un questionnaire remis au stagiaire à la fin de la formation.
* Évaluation « à froid » de la formation par un questionnaire envoyé aux stagiaires sous 2 mois par mail.



**Bon pour accord** Le Président de l’INACS

Entreprise :

Nom du contact :

Adresse de facturation :

Signature :